



## ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DES MEMBRES DE LA DIRECTION DES ORGANISATIONS SANS BUT LUCRATIF ET CONTRE LES ERREURS ET OMISSIONS

### PROTÉGEZ VOTRE ORGANISATION ET VOUS-MÊME CONTRE LA RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DE VOS ACTIVITÉS.

Depuis plus de 35 ans, Victor est l'un des principaux fournisseurs au Canada en assurance responsabilité civile des membres de la direction et en assurance contre les erreurs et omissions, autant pour l'assurance primaire que l'assurance excédentaire. Des organisations sans but lucratif qui offrent des services spécialisés aux tiers parties s'exposent à une variété de risques qui sont adressés dans cette police d'assurance unique et complète.

---

#### POURQUOI SOUSCRIRE CETTE ASSURANCE?

Les administrateurs et dirigeants des organisations sans but lucratif mettent grandement en péril leurs biens mobiliers personnels en cas de faillite ou d'insolvabilité de l'organisation. Ces organisations, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, employés et bénévoles, s'exposent à de nombreux autres types de réclamations qui peuvent induire des frais de défense considérables sur plusieurs années. Il est important de se rappeler qu'il n'est pas nécessaire qu'une poursuite en justice soit fondée pour qu'elle ait des répercussions financières.

Une police d'assurance étendue comportant une couverture responsabilité pour les administrateurs et dirigeants, les pratiques d'emploi, les fiduciaires et les administrateurs externes, ainsi qu'une couverture contre les erreurs et omissions, est un élément principal du programme de gestion de risques de toute organisation sans but lucratif. Elle peut protéger l'organisation et les individus contre diverses allégations de conduite délictueuse allant, par exemple, de la négligence professionnelle à la fausse déclaration, la diffamation, le congédiement injustifié, la discrimination, le harcèlement, le défaut de renseignement et le non-respect des responsabilités statutaires au titre des droits de la personne et de la législation relative à l'environnement et à l'hygiène et la sécurité du travail.

Visitez notre site Web ([www.assurancevictor.ca](http://www.assurancevictor.ca)) pour des exemples de réclamations courants et des statistiques de sinistres détaillés.

---

#### QUI POURRONT BÉNÉFICIER?

**Des organisations sans but lucratif canadiennes**, notamment celles ayant des activités à l'extérieur du Canada.

---

## QUELLES SONT LES CONVENTIONS DE COUVERTURE?

- Conventions d'assurance pour les erreurs et omissions, la responsabilité des administrateurs et dirigeants, liée aux pratiques d'emploi, des fiduciaires et des administrateurs externes
- Couverture pour l'entité
- L'assureur a le droit et l'obligation de défendre

---

## QUELS SONT LES DÉTAILS SUR LA COUVERTURE?

- Assurance contre les erreurs et omissions
- Responsabilité des administrateurs et dirigeants
- Responsabilité des fiduciaires
- Compétence mondiale
- Responsabilité liée aux pratiques d'emploi
- Responsabilité des administrateurs externes des organisations sans but lucratif
- Limites jusqu'à 10 millions de dollars

---

## QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DE LA POLICE? (SOUS RÉSERVE DES EXIGENCES EN MATIÈRE DE SOUSCRIPTION)

- Frais de défense en sus de la limite
- Couverture clairement énoncée pour les obligations statutaires en cas d'insolvabilité
- Couverture pour les réclamations liées aux pratiques d'emploi de tiers partie
- Dispositions en matière de divisibilité élargies
- Extensions disponibles pour les frais de gestion des relations publiques et les coûts liés à la violence en milieu de travail
- Répartition des frais de défense à 100 %
- Dommages punitifs et exemplaires au Canada
- Aucune franchise
- Frais de défense au premier dollar
- Exclusion relative aux préjudices corporels et dommages matériels avec exceptions ne s'applique pas aux actes répréhensibles de l'assurance contre les erreurs et omissions
- Défense relative à la pollution élargie pour les personnes assurées
- Expression « décision finale non susceptible d'appel » ajoutée aux exclusions en matière de conduite
- Option de durée d'assurance de trois années avec des limites globales annuelles

---

## COMMENT LES RÉCLAMATIONS SONT-ELLES TRAITÉES?

Victor est reconnu pour son efficacité dans la défense de nos clients. Notre équipe hautement spécialisée d'analystes de sinistres et de conseillers juridiques veille à ce que les réclamations soient gérées de façon proactive, tout au long du déroulement d'une réclamation

Bien que bon nombre de réclamations soient des poursuites judiciaires, Victor tente, dans la mesure du possible, de trouver une solution au moyen de discussions, de négociations, de procédures de médiation ou d'arbitrage. D'après nos expériences, ces mesures peuvent permettre de régler efficacement des réclamations tout en protégeant la réputation de vos administrateurs et dirigeants ainsi que les informations confidentielles de l'organisation sans but lucratif.

---

## NOS AUTRES SOLUTIONS D'ASSURANCE

- Architectes et ingénieurs
- Assurance chantier et wrap-up
- Assurance contre le vol et les détournements
- Assurance des biens des entreprises
- Avantages collectifs et aux retraités
- Erreurs et omissions
- Pratiques d'emploi
- Responsabilité civile générale des entreprises
- Responsabilité civile umbrella des entreprises
- Responsabilité des fiduciaires
- Responsabilité environnementale et pollution
- Technologies et cyber-responsabilité

Visitez [assurancevictor.ca](http://assurancevictor.ca) pour en apprendre plus.

